

**Zeitschrift:** Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...

**Herausgeber:** Staatskanzlei des Kantons Bern

**Band:** - (2003)

**Heft:** [2]: Rapport de gestion : Rapport

**Artikel:** Rapport de gestion de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

**Autor:** Egger-Jenzer, Barbara / Andres, Dora

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-418506>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## 9. Rapport de gestion de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Directrice: la conseillère d'Etat Barbara Egger-Jenzer  
Suppléante: la conseillère d'Etat Dora Andres

### 9.1 Les priorités de l'exercice

Au cours de l'année écoulée, les priorités étaient les suivantes:

- *Etudes globales des transports*: les stratégies de mobilité que la Confédération soutient, dans le cadre d'une politique plus active des transports d'agglomération, ont continué à être développées dans les agglomérations de Berne, Berthoud et Thoune. Les efforts principaux portent sur la densification des zones habitées, la gestion du trafic ainsi qu'un aménagement ciblé des infrastructures pour le transport public et privé. Les études sont élaborées d'entente entre le canton et les diverses instances régionales et locales. Pour la première fois, des solutions sont esquissées de manière intégrée touchant aux domaines de l'urbanisation, du trafic lent, des transports publics, du stationnement et des routes.
- *Tram Berne Ouest*: pour la réalisation du Tram Berne Ouest, un exemple de politique d'agglomération de la Confédération citée ci-dessus, les crédits du Grand Conseil ainsi que de la ville de Berne (votation populaire) sont disponibles. Le résultat du référendum populaire au niveau cantonal, quant à lui, reste encore incertain.
- *RER*: l'achèvement de Rail 2000, 1<sup>re</sup> étape, en 2004, et le nouvel horaire y relatif, en vigueur dès le 12 décembre, ont nécessité d'importantes adaptations pour le RER, aussi bien dans le domaine du matériel roulant que dans celui de l'infrastructure (p. ex.: transformation de la gare de Berne pour une augmentation des capacités, doublements de voies, nouvel arrêt Wankdorf, aménagement de la gare de Zollikofen). Outre le canton de Berne, la Confédération, les cantons voisins et les entreprises de transport ont aussi participé à ces travaux.
- *Pôle de développement économique de Wankdorf*: ce quartier symbolise, comme peu d'autres dans le canton, un élan et une confiance dans l'avenir. La première pierre pour le nouvel arrêt du RER a été posée. Pour la place du Wankdorf, qui ne correspond plus aux exigences actuelles, le document pour la participation a été élaboré.
- *Collaboration plus étroite entre les entreprises de transport*: la TTE a formulé des bases stratégiques pour les entreprises de transports publics. Elle fournit ainsi une contribution importante dans la discussion à long terme qui se déroule actuellement autour du nouveau paysage ferroviaire suisse, tout en réagissant aux différents programmes d'économies et d'assainissements financiers aux niveaux fédéral et cantonal. D'entente avec différentes entreprises de transport, des projets pour une collaboration plus intensive ont débuté (p. ex. BLS/RM ou RBS/BERN-MOBIL/PostAuto). Les objectifs de ces projets sont aussi bien l'amélioration de l'offre des transports publics que le renforcement des entreprises de transport, ainsi que la décharge financière des commanditaires (en particulier la Confédération et les cantons).
- *Promotion du développement durable*: l'objectif général de la TTE est de considérer les projets les plus divers sous l'aspect du développement durable et de poursuivre les efforts dans ce sens. Par exemple, la promotion du développement durable doit se faire en particulier au niveau local, comme le prescrit le plan directeur cantonal. Sur cette base a été créé le Réseau de compétences Agenda 21 local, qui se base sur la coopération entre le canton, les communes et les prestataires de services privés. Les mesures de promotion du développement durable dans les communes peuvent être soutenues de manière ciblée au niveau du contenu comme au niveau financier.

- *Année de l'eau*: l'Office de l'économie hydraulique et énergétique a entrepris de grands efforts durant l'année pour expliquer l'importance de l'eau à la population et aux responsables politiques dans les communes. La chaleur exceptionnelle et la sécheresse de l'été 2003 ont rendu particulièrement flagrante la relation entre l'exploitation d'une ressource et sa protection.
- *Hôpital de l'île*: le bâtiment de l'intendance, dont les travaux de rénovation se sont élevés à près de 50 millions de francs, a pu être inauguré dans les délais. Pour le Centre des soins intensifs, des urgences et de chirurgie (IUC), un appel d'offres a été publié en vue de trouver un nouveau planificateur général. Cette adjudication a fait l'objet d'un recours. Etant donné que le Tribunal administratif a annulé l'effet suspensif de ce recours, le contrat avec le planificateur général a pu être conclu peu avant la fin de l'année. Comme il est apparu clairement que le crédit actuel de 215 millions de franc ne serait pas suffisant, un budget détaillé a dû être établi pour déterminer le montant du crédit complémentaire à soumettre au Grand Conseil.
- *Regroupement de l'Office des bâtiments et de l'Administration des domaines*: sur la base des évaluations de l'Office des bâtiments et de l'Administration des domaines (projet ESPP Optimmo), le Conseil-exécutif a décidé de regrouper les deux offices en un seul au sein de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie. Cela a permis de créer les conditions pour la mise en place d'une organisation transparente et efficace, tant au niveau opérationnel que stratégique. En 2003, les premiers travaux préparatoires ont été effectués et les modifications légales mises en chantier. Le regroupement formel est prévu pour le 1<sup>er</sup> janvier 2005.
- *Mise en œuvre de la déclaration de planification ESPP pour les données géographiques*: l'Office du cadastre projette de stocker et de gérer à l'avenir de façon centralisée toutes les données géographiques nécessaires à l'administration dans une banque de données unique. Cela permettra aux services de l'administration cantonale de disposer d'informations géographiques facilement accessibles qui seront une aide de travail pour les tâches liées à la représentation spatiale. La collaboration entre les différentes unités administratives sera ainsi améliorée et simplifiée. On s'achemine donc vers la fin d'un système qui nécessite la saisie des mêmes données plusieurs fois. Le 3 décembre, le Conseil-exécutif a approuvé le projet de banque de données géographiques et a transmis l'affaire au Grand Conseil pour qu'elle soit traitée à la session de février 2004.

### 9.2 Rapports des offices

#### 9.2.1 Secrétariat général

Les prestations du Secrétariat général forment un seul groupe de produits («Soutien de la direction»), comprenant deux produits.

#### *Produit «Soutien de la direction»*

Depuis le départ de M. Beat Schwabe, le Secrétariat général est dirigé par la seule secrétaire générale M<sup>me</sup> Renate Amstutz. En septembre, M<sup>me</sup> Cornelia Diethelm est entrée en fonction en tant que suppléante de la secrétaire générale. Durant l'année 2003, l'élaboration et l'approbation de la stratégie 2003–2006 et des objectifs 2005 de la Direction ont constitué un pas important pour l'introduction de la Nouvelle gestion publique. Des réflexions stratégiques

à propos de l'organisation du Secrétariat général ont conduit à prendre des mesures d'optimisation.

Le Secrétariat général suit différents projets stratégiques concernant plusieurs offices et participe aux organisations de projets. Ainsi, la secrétaire générale a dirigé la délégation des autorités du RER bernois 2005, dans la perspective de l'introduction de Rail 2000, 1<sup>re</sup> étape, qui nécessite l'adaptation des horaires, du matériel roulant et des infrastructures.

Ensemble avec la Direction des finances, le Secrétariat général a suivi l'introduction de la Société BKW FMB Énergie SA à la bourse suisse SWX. A cette occasion, le canton a réduit sa participation de 63,5 à 52,9 pour cent et encaissé la somme de 174,5 millions de francs.

Durant l'année écoulée, des travaux ont été réalisés pour que l'administration cantonale puisse, dès 2004, saisir ses appels d'offres en ligne sur le site [www.simap.ch](http://www.simap.ch). Pour les entreprises, cela facilite et simplifie nettement la vue d'ensemble des offres en cours du canton de Berne – comme d'ailleurs celles de nombreux autres cantons – qui peuvent être consultées en tout temps sur l'internet.

#### *Produit «Prestations de services aux offices»*

Durant l'année 2003, la réalisation des mesures ESPP dans le cadre du processus de planification du budget et du plan financier a joué un rôle essentiel. Des études importantes ont par ailleurs été réalisées sur les répercussions du programme d'allègement budgétaire 2003 de la Confédération et de l'initiative sur la baisse des impôts.

Le Secrétariat général s'est fortement impliqué dans les projets NOG et FIS au niveau cantonal et a préparé le terrain, au niveau de la Direction, en vue de leur introduction. Les nouveaux moyens informatiques nécessaires à la planification et à la comptabilité des immobilisations ont été testés et le personnel a été formé.

Dans le cadre des améliorations apportées à l'organisation, le service informatique a aussi fait l'objet d'une analyse détaillée. Des améliorations ont été introduites en vue d'optimiser le déroulement des procédures et d'améliorer la qualité des services offerts.

### 9.2.2 Office juridique

Les prestations de l'Office juridique forment un seul groupe de produits («Justice administrative et prestations juridiques») comprenant deux produits.

#### *Produit «Justice administrative interne»*

L'Office juridique a introduit un nouveau système électronique de gestion des données lié à une banque de données des décisions (Tribuna). La comparaison avec les chiffres de 2002 s'en ressent donc légèrement.

Le nombre de recours enregistrés durant l'année écoulée s'élève à 268, ce qui est sensiblement égal par rapport aux années précédentes (2001: 264, 2002: 279). Dans 167 cas, les recours concernaient des décisions relatives à des constructions (2002: 187) 55 autres recours concernaient la police des constructions (2002: 59), dont 25 avaient trait à des installations de téléphonie mobile (2002: 19). Le nombre de recours en matière de publicité est tombé à 7 en 2003 (2001: 21; 2002: 32). Depuis l'entrée en vigueur de la loi cantonale sur les marchés publics, le 1<sup>er</sup> janvier 2003, la TTE est la première instance de recours contre les marchés passés par les offices de la Direction. 15 recours en la matière ont été introduits en 2003.

Si 268 recours ont été déposés durant l'année écoulée, 281 ont été menés à terme. Comme les recours et les traitements sont dans un rapport équilibré, on peut dire que la durée des procédures est restée à peu près la même que l'année précédente, à savoir plus ou moins six mois.

#### *Produit «Prestations juridiques»*

La révision totale de la loi sur les déchets a été votée par le Grand Conseil en juin. L'ordonnance sur les déchets est actuellement en cours d'élaboration. Les deux textes entreront vraisemblablement en vigueur à la mi-2004.

La loi sur la régle des mines et l'indispensable adaptation de la législation d'exécution entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2004.

Il ressort du rapport complémentaire ESPP adopté à la session de novembre que l'Administration des domaines de la Direction des finances et la section signalisation de la Direction de la police et des affaires militaires seront transférées à la TTE. Outre les textes d'application dans divers autres domaines. Les adaptations législatives nécessaires à cet égard viendront augmenter la charge de travail de l'Office juridique en 2004.

En raison de la présence en son sein de l'Office des bâtiments et de celui des ponts et chaussées, la TTE joue un rôle important dans les marchés publics. L'avis de l'Office juridique est souvent demandé dans le cadre d'échanges d'expériences entre offices et entre Directions. Il fait aussi bénéficier d'autres intéressés de son savoir propre et épaula les préfectures dans la formation destinée aux communes.

### 9.2.3 Office de coordination pour la protection de l'environnement

Les prestations de l'Office de coordination pour la protection de l'environnement forment un seul groupe de produits («Coordination de la protection de l'environnement») comprenant deux produits.

#### *Produit «Promotion du développement durable dans le canton de Berne»*

Tant au niveau des études de base qu'à celui de la mise en œuvre dans la pratique, le chemin parcouru est considérable, puisqu'une des mesures du plan directeur cantonal (G\_01) permettra de promouvoir, au niveau local, le développement durable dans les communes. Afin d'assurer la mise en place des prescriptions du plan directeur, la délégation de l'environnement du Conseil-exécutif a marqué son accord sur la création et le mode de financement du Réseau de compétences Agenda 21 local (reposant sur une coopération entre le canton, les communes et les prestataires de services privés). L'OCE peut de la sorte promouvoir de manière ciblée le développement durable dans les communes pendant une phase pilote de deux ans, en offrant des conseils et en distribuant des subventions.

La 5<sup>e</sup> journée d'information pour le développement durable dans la commune a permis à 50 conseillers et conseillères communaux de 40 communes environ de se rencontrer et de discuter, dans le cadre d'ateliers, d'exemples d'application concrets. L'exposé sur le développement durable des finances communales a suscité un grand intérêt. Afin de guider plus efficacement encore les communes sur le chemin du développement durable, le vademecum «Développement durable dans la commune» a été entièrement remanié afin de tenir compte, de manière ciblée, des besoins spécifiques du canton et des communes bernoises.

Afin de pouvoir justifier la proposition faite par le Conseil-exécutif au Conseil fédéral dans le cadre de la reprise de la procédure de mise à l'inventaire «Protection des marais au Grimsel», il a été procédé à un examen des effets du projet «KWO plus» sur le développement durable dans le canton. Le guide «Des prix au développement durable dans les marchés publics» a été adapté à la nouvelle législation sur les marchés publics et mis à jour. L'importance d'Internet croît sans cesse en ce sens qu'il permet un important travail de relations publiques pour la promotion douce des ressources natu-

relles et la protection de l'environnement. C'est ainsi qu'un service d'information Internet sur les contributions financières du canton et de la Confédération à des projets de protection de la nature et du paysage a été créé en étroite collaboration avec l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire et avec les services spécialisés intéressés ([www.be.ch/beitragswesen-landschaft](http://www.be.ch/beitragswesen-landschaft)). L'offre Internet de l'OCE ([www.kus.bve.be.ch](http://www.kus.bve.be.ch)) et le site Internet «l'environnement bernois» ([www.be.ch/umwelt](http://www.be.ch/umwelt)) sont constamment mis à jour. Quant à l'offre «éducation à l'environnement» ([www.kus.bve.be.ch/f/umweltbildung](http://www.kus.bve.be.ch/f/umweltbildung)), elle a été entièrement remaniée. En outre, l'OCE a collaboré à la nouvelle conception du site commun aux offices cantonaux de protection de l'environnement de toute la Suisse ([www.kvu.ch](http://www.kvu.ch)).

La collaboration intercantonale visant à harmoniser la mise en place de la protection de l'environnement gagne en importance. L'OCE a représenté le canton de Berne dans divers comités intercantonaux: Conférence des chefs des services et offices de protection de l'environnement de Suisse (CCE), Cercle Bruit, groupe spécialisé des services EIE de Suisse romande, du Tessin et de Berne (grEIE). Le nouveau dépliant «L'écologie sur le lieu de travail» montre, sous une forme résumée, le comportement à adopter en la matière et renseigne, de manière ciblée, sur l'élimination des déchets. De concert avec la communauté d'intérêts «Ecologie et marché», un séminaire sur les marchés publics s'est tenu à Berne. Grâce à une commande importante de Belgique, des ventes importantes ont eu lieu; elles portent sur 728 unités de matériel didactique sur des thèmes environnementaux (282 en 2002) et sur 447 cassettes vidéo du groupe de travail intercantonal Info-environnement (39 en 2002).

*Produit «Impact sur l'environnement de projets importants (EIE)»*

Après une année 2002 exceptionnelle (58 projets), le nombre de projets soumis à une EIE (34) a retrouvé un rythme annuel normal, ce qui a détendu quelque peu la situation sur le plan du personnel. Un tiers ou presque des nouveaux projets se rapporte à des installations d'élevage d'animaux de rente (11 projets). Une nouveauté pour le canton de Berne: les EIE concernent aussi désormais les exploitations mettant en œuvre des organismes génétiquement modifiés (OGM) ou des organismes pathogènes (3 projets). 36 projets ont été examinés (généralement dans les délais) quant à leur impact sur l'environnement (42 projets en 2002). Un peu moins d'un tiers d'entre eux concernait les installations induisant un trafic important comme les centres commerciaux, les centres de distribution et les places de stationnement (11 projets). A une exception près, des propositions positives ont été adressées à l'autorité directrice. Le nombre de requêtes des autorités directrices et des requérants a fortement augmenté; elles concernaient surtout la question de la nécessité ou non d'une EIE ou des renseignements sur la procédure applicable lors de nouveaux projets de construction.

En vue de parfaire leur réalisation (vitesse et efficacité), les procédures d'EIE ont continué à être optimisées. L'ordonnance cantonale relative à l'étude d'impact sur l'environnement (OCEIE) a été révisée dans le but de simplifier la procédure et de raccourcir les délais de traitement. La collaboration intercantonale pour l'harmonisation des procédures d'EIE a été poursuivie et la publication de directives EIE intercantionales est proche. Afin d'améliorer la pratique en matière d'études d'impact, le troisième atelier d'EIE, organisé conjointement avec le canton de Soleure, a contribué à promouvoir la collaboration avec les bureaux d'étude d'impact sur les thèmes «obligation d'EIE», «EIE et aménagement du territoire» et «optimisation du rapport d'impact». Afin de faciliter l'utilisation des modèles de rapports officiels, de rapports d'experts et de décisions globales d'octroi de permis de construire, deux cours de formation ont été mis en place à l'intention des services cantonaux de l'environnement. L'OCE s'est impliqué activement dans «l'évaluation des EIE» de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEPF).

#### 9.2.4 Office du cadastre

Les prestations de l'Office du cadastre forment un seul groupe de produits («Mensurations et information géographique») comprenant quatre produits.

*Produit «Pilotage et réalisation de la mensuration officielle»*

La mise à jour des surfaces agricoles utiles dans les données de la mensuration officielle (projet SAU) commence à montrer des effets positifs: En 2003, l'unité de réalisation 2 du projet, couvrant une surface de 55 000 hectares environ, c'est-à-dire presque 10 pour cent de la superficie du canton, a pu être achevée, puis approuvée le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Les données actuelles et mises à jour de la mensuration officielle, désormais disponibles sous forme numérisée, sont de plus en plus utilisées par des entreprises spécialisées dans les infrastructures (p. ex. les Forces motrices bernoises SA, les services d'alimentation en eau, les CFF), par les autorités cantonales et communales (p. ex. dans l'agriculture et la sylviculture, par le fisc, par les offices d'aménagement du territoire) et par l'Office du cadastre lui-même pour l'élaboration semi-automatique du plan d'ensemble numérique. Par rapport à 2002, on peut aussi constater, dans les périmètres où les données ont été mises à jour, une réduction notable des oppositions contre le calcul des paiements directs agricoles. Il arrive même souvent qu'on puisse décider en matière d'oppositions, sur la base des orthophotos numériques désormais disponibles sur tout le territoire du canton, ce qui permet l'économie du travail sur le terrain.

*Produit «Bases géodésiques et limites territoriales»*

Quasiment tous les plans, cartes et données relatifs à un espace reposent sur deux cadres nationaux de référence: l'un planimétrique, l'autre altimétrique. Les cadres de référence centenaires ont été mis à jour ces dernières années par l'Office fédéral de topographie et simultanément intégrés aux systèmes de référence européens. Toutes les données de la mensuration officielle et beaucoup d'autres stocks de données, qui sont basés sur la mensuration officielle, doivent pouvoir être transformés dans le nouveau cadre de référence «Mensuration nationale 1995». Afin de pouvoir mettre en place cette transformation, on a choisi dans toute la Suisse des points fixes planimétriques existants, puis on les a définis dans le nouveau cadre de référence. La sélection de ces points, leur relevé, leur calcul, la preuve de leur qualité, leur documentation et leur publication sont des tâches à réaliser par les cantons de 2001 à 2004 dans le cadre des travaux de «Triangulation cantonale». Il est indispensable que tous les cantons adoptent une démarche coordonnée et simultanée, afin que les bases de transformation nécessaires soient disponibles à temps, à la fin de 2004, sur l'ensemble du territoire national. L'Office du cadastre du canton de Berne a élaboré la campagne de rénovation et confié les mesures à des tiers. Les données sont actuellement en cours d'exploitation et en voie de publication. Compte tenu des éléments actuellement en notre possession, on s'attend à ce que le projet soit terminé, selon les délais prévus, à la fin de 2004.

*Produit «Distribution d'informations géographiques»*

L'ordonnance concernant le système d'information sur les données relatives aux immeubles (ordonnance GRUDIS) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars. Ainsi sont réunies les conditions donnant aux communes intéressées, aux services cantonaux autorisés, aux géomètres conservateurs, aux notaires et aux tiers l'accès à GRUDIS. Le Conseil-exécutif du canton de Berne a en outre donné son accord, le 5 novembre, à une extension de l'utilisation de GRUDIS, ce qui permettra à l'avenir d'accéder à des plans numériques.

L'application GEODAT-View, accessible à toutes les personnes de l'administration cantonale depuis avril 2002, s'est étoffée de quelques cartes numériques importantes sur les thèmes les plus divers. C'est ainsi, par exemple, que sont désormais disponibles sur

Intranet la configuration administrative du canton, les limites de zones agricoles, le plan d'ensemble des zones, la carte d'ensemble de l'alimentation en eau, les cartes des dommages causés par l'ouragan Lothar et l'écomorphologie des cours d'eau.

*Produit «Création et mise en application de conditions cadres durables pour l'information géographique»*

La banque de données des biens-fonds GRUDA a été adaptée et étendue afin de pouvoir, à l'avenir, traiter les fusions de communes. Les fonctions nouvellement créées ont été mises en application pour la première fois et avec succès lors des fusions de communes Englisberg/Zimmerwald (Wald) et Niederwichtach/Oberwichtach (Wichtach), au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Des modèles uniformisés de données ont été élaborés pour les domaines des plans d'affectation et de l'aménagement du paysage en étroite collaboration avec les offices cantonaux concernés ainsi qu'avec les bureaux d'aménagement et de géomètres. Ceci a donné corps à une exigence essentielle de la déclaration de planification ESPP n° 36 (UDC, Grunder). D'une part, seuls des modèles uniformisés de données géographiques, collectées dans les communes et les régions selon des critères définis, permettent leur stockage centralisé et leur utilisation par le canton, sans travail supplémentaire. D'autre part, ils rendent aussi possible l'échange de données cantonales avec les communes et les tiers intéressés.

Dans le sens de la déclaration de planification ESPP n° 47 (Commission des finances du Grand Conseil et Commission de gestion), adoptée par le Grand Conseil, l'Office du cadastre envisage de stocker et de gérer, à l'avenir, de manière centralisée, toutes les données géographiques dont l'administration a besoin, dans une seule banque de données. L'administration cantonale disposera ainsi d'informations géographiques pour exécuter plus simplement ses tâches à référence spatiale. On favorise et on simplifie ainsi la collaboration entre les différentes unités administratives tout en évitant de saisir les données plusieurs fois. Le concept de banque de données géographiques du canton a été élaboré à l'automne 2003. Le Conseil-exécutif a donné son accord le 3 décembre à ce projet et soumettra l'affaire au Grand Conseil en février 2004.

## 9.2.5 **Office de la protection des eaux et de la gestion des déchets**

Groupe de produits «Protection des eaux et du sol»

*Produit «Assainissement»*

Les mesures de protection des eaux dans l'agriculture évoluent beaucoup et deviennent donc de plus en plus partie intégrante de l'assainissement. La construction de fosses à purin, qui s'est intensifiée à partir de 1996, a permis de trouver, en règle générale, une solution aux volumes de stockage nécessaires sur le plan régional. Les déficits résiduels et concernant quelques locaux sont en général ponctuels. Il est actuellement très difficile d'évaluer de manière fiable et à long terme les mesures nécessaires, vu la restructuration galopante dans l'agriculture ces prochaines années, avec, comme corollaire, beaucoup d'incertitude. En outre, il est de moins en moins possible de valoriser les eaux usées ménagères dans l'agriculture. Il y a lieu d'examiner dans le détail pour toute demande d'autorisation relative à un projet l'environnement local, les entreprises voisines, la possibilité de construire de petites stations d'épuration, les mesures groupées à prendre ainsi qu'une éventuelle extension du réseau des canalisations dans les zones d'assainissement. Cette manière plus globale de voir les choses a pour conséquence de compliquer le traitement des demandes en matière de protection des eaux et l'exécution de mesures dans ce domaine en zone rurale, ce qui demande davantage de temps.

*Produit «Epuración des eaux»*

Les dernières décisions dans le cadre du plan directeur d'assainissement de 1997 ont été prises en 2003. Le dernier grand projet – le redimensionnement de la STEP de Worblental – a commencé à se concrétiser. Dans le plan sectoriel d'assainissement envoyé en procédure de participation en décembre 2003, 27 stations d'épuration (installations moyennes et petites surtout) font l'objet d'une priorité élevée. Les installations moyennes doivent être agrandies et renouvelées. Si elles ne sont pas du tout adaptées, les petites seront plutôt mises hors service pour des raisons écologiques et économiques et leurs bassins versants raccordés à des installations de plus grande capacité.

*Produit «Protection des eaux dans l'industrie et l'artisanat»*

Il résulte d'enquêtes récentes que la protection de l'environnement telle qu'elle est perçue dans la population n'a plus qu'une place relativement faible au rang des priorités. Par contre, en dépit des difficultés économiques, l'attention qu'acceptent de porter l'industrie et l'artisanat aux contraintes de protection des eaux n'a, par bonheur, pratiquement pas baissé. Ceci est sûrement dû à leur volonté de coopérer à la résolution de problèmes (p.ex. modèles d'auto contrôle), à nos conseils techniques dans les entreprises et à notre manière souple de gérer les délais de remise à niveau. On peut citer, à titre d'exemple, pour 2003 la collaboration avec la Société d'odonto-stomatologie du canton de Berne en vue d'éliminer correctement, dans les canalisations d'eaux usées des cabinets dentaires, les restes d'amalgame dangereux pour l'environnement. Lesdits cabinets ont entrepris les travaux d'assainissement sous leur propre responsabilité après avoir reçu des instructions de l'OPED en ce sens.

*Produit «Protection des eaux dans l'agriculture»*

Le module de protection des eaux dans le cadre du projet GELAN (Gesamtlösung EDV Landwirtschaft) a été réexaminé lors d'une enquête complémentaire. Les agriculteurs ont ainsi eu la possibilité de contrôler l'exactitude de l'enregistrement de leurs données et de les corriger, le cas échéant. Dans l'intervalle, la situation du stockage des engrais de ferme a été évaluée. Il s'est avéré que la plupart des régions disposent de capacités de stockage suffisantes. En ce qui concerne la mise en application, il faut à l'avenir partir du principe qu'il faudra de plus en plus traiter des questions en rapport avec l'épuration des eaux ménagères par suite des changements de structure dans l'agriculture. C'est la raison pour laquelle le produit «Protection des eaux dans l'agriculture» sera supprimé pour être intégré désormais dans le produit «Assainissement».

*Produit «Protection des eaux souterraines et extraction de matériaux»*

Pour des raisons de traitement électronique des données, la feuille d'enquête relative au cadastre d'infiltration n'a pas encore pu être mise à la disposition des communes. Il faudra, pour cela, attendre le début de 2004. Une liste des communes prioritaires a été établie pour le cadastre d'infiltration. Les communes désignées comme prioritaires sont celles dont le sous-sol contient des réserves d'eaux souterraines utilisées ou utilisables et pour lesquelles l'infiltration inadéquate d'eau de pluie est un danger réel pour la qualité des eaux souterraines. La qualité des eaux souterraines est, comme par le passé, examinée au moins une fois par an dans le cadre du programme de surveillance des eaux souterraines. La surveillance cantonale des eaux souterraines est complétée par les programmes de surveillance de la Confédération NAQUA trend et NAQUA spez.

*Produit «Citernes»*

L'application «Citernes» a été harmonisée avec les dernières exigences informatiques. Les citernes de chantier ont été saisies dans le cadastre des citernes et sont soumises à l'obligation de déclaration et de contrôle.

*Produit «Pollution des eaux et service des sinistres»*

Les 96 événements ont pu être traités comme de coutume par le service de permanence de l'OPED. Aucune intervention en cas de catastrophe n'est signalée.

*Produit «Surveillance des eaux»*

Les examens visant à trouver la cause de la modification des organes génitaux des corégones du lac de Thoun se poursuivent. Ces examens portent en priorité sur les explosifs entreposés dans les lacs et les produits dérivés résultant de leur dégradation. Les résultats sont consignés dans deux rapports intermédiaires. Il n'a pas été possible jusqu'ici de prouver l'existence de corrélations causales dans l'eau du lac. D'autres analyses sont prévues en 2004. Dans le projet «Modifications de l'écosystème du lac de Brienz», les phases 1 et 2 sont achevées. Le rapport d'experts fait la synthèse des connaissances actuelles sur les corégones et les daphnies et fait la liste des examens nécessaires dans la phase 3 projetée. Des travaux préparatoires à la phase 3 ont en outre été réalisés en 2003 (détermination des modules d'analyses, éclaircissements sur le financement). Le début de cette dernière phase est prévu en 2004. Les dernières analyses chimiques et biologiques dans les cours d'eau de l'Oberland ont été réalisées il y a dix ans. Ces connaissances sur la qualité des eaux seront mises à jour en 2003 et en 2004. Un projet commun aux cantons de Berne, de Soleure et d'Argovie a, pour la première fois, permis de procéder à un examen biologique détaillé des eaux de l'Aar entre le lac de Biemme et le Rhin. Un rapport présente les parties de l'Aar dont la qualité de l'eau est insuffisante ainsi que des propositions d'amélioration pour un développement durable de la rivière.

*Produit «Protection du sol»*

Les modifications de terrain dans la zone agricole qui ne sont pas en rapport avec l'aménagement des abords d'un ouvrage sont soumises à l'octroi d'une autorisation en matière de protection des eaux et d'un permis de construire même si la modification génère une différence de niveau inférieure à 1,20 m. On s'assure de la sorte que les prescriptions en matière de protection du sol sont respectées et que les matériaux d'excavation ne sont pas éliminés «à bon compte». L'idée selon laquelle les mesures de protection du sol sont justifiées en cas de modifications de terrain s'impose de plus en plus dans le canton.

## Groupe de produits «Gestion des déchets»

*Produit «Elimination des déchets»*

Après adoption à l'unanimité par le Grand Conseil de la révision de la loi sur les déchets, l'ordonnance sur les déchets a pu être mise sous toit et une consultation à son sujet menée à bien. La mise à jour de la planification des déchets s'est achevée par la mise en vigueur du plan sectoriel par le Conseil-exécutif. Le projet «Entreprises de ferrailage et de démolition de véhicules» avance comme prévu. Les 85 entreprises ont été visitées, les besoins d'intervention définis et les premières mesures lancées.

La collaboration mise en place avec l'association des professionnels de la construction «Verein Baustellenkontrolle» a été approfondie. Le rétablissement de la situation conforme au droit en cas de dépôt illégal des déchets de chantier a bien fonctionné grâce à la mise en œuvre de la législation sur les marchés publics (exclusion des procédures d'adjudication gérées par les pouvoirs publics des entreprises n'ayant pas respecté les prescriptions). Diverses notices ont été publiées. Des informations actuelles sur les déchets ont été diffusées ou publiées à l'occasion d'exposés. Le contrôle de l'élimination de déchets spéciaux dans les entreprises s'est poursuivi. Dans certains cas, il a fallu, pour éliminer des déchets, recourir à des mesures d'exécution par substitution. Des demandes ont été formulées pour rendre la nouvelle ordonnance sur les déchets

spéciaux (ODS) plus efficace et plus appropriée, dans le cadre de la consultation pour l'ODS et en contact direct avec l'OFEFP.

*Produit «Sites contaminés»*

649 sites de stockage définitif (33%) ont été traités en 2003. 900 propriétaires fonciers ont été informés de l'inscription de tout ou partie de leur(s) biens-fonds au cadastre des sites contaminés et des sites potentiellement contaminés. 30 pour cent des propriétaires fonciers en moyenne ont, d'une manière générale, contesté les données sur le site ou l'inscription au cadastre. Le traitement de ces recours est très fastidieux. En plus des réponses écrites ou téléphoniques, il faut en effet collecter des éléments supplémentaires et procéder à des interrogations de témoins. Dans de nombreux cas, il faut se rendre sur place. En tout état de cause, à quelques rares exceptions près, on a, de la sorte, pu renoncer à rendre des décisions en constatation. Selon l'échéancier, les travaux relatifs aux sites de stockage définitif doivent être achevés en 2005. Des travaux préparatoires en vue de traiter les sites d'entreprises selon un mode analogue sont également en cours.

9.2.6 **Office de l'économie hydraulique et énergétique**

Les activités de l'OEHE ont déjà été synthétisées dans le cadre du projet pilote NOG 2000 et réparties en différents groupes de produits. Pour connaître les détails sur la manière dont les prestations ont été remplies, on se référera comme les années précédentes au compte d'Etat, au chapitre «comptes spéciaux». Les principaux thèmes abordés en 2003 étaient:

## Groupe de produits «Economie hydraulique»

*Produit «Alimentation en eau»*

2003 a été l'Année de l'eau (douce) de l'ONU. Le canton de Berne a saisi cette occasion pour familiariser la population avec les activités des services d'alimentation en eau. 80 pour cent environ des utilisateurs d'eau potable ont pu profiter des manifestations spéciales sur l'alimentation en eau, dont l'OEHE a assuré la diffusion dans l'ensemble du canton. La BEA fut le cadre d'un spectacle très remarqué sur le thème de l'eau.

25 ans après la dernière canicule, l'année 2003 a été marquée par une sécheresse extrême. Grâce à des mesures préventives de mesure et de saisie des débits des petits cours d'eau, et à la collaboration poussée entre l'OEHE, la pêche et l'agriculture, la période critique a pu être maîtrisée sans difficultés majeures, avec l'aide et sous l'égide de l'OEHE.

## Groupe de produits «Economie énergétique»

*Produit «Rendement énergétique»*

2003 a vu l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance cantonale sur l'énergie, laquelle a été largement diffusée (OCEn), lors de plusieurs manifestations. Grâce à un accord intercantonal, les mêmes exigences vaudront bientôt pour l'ensemble du pays. Le standard MINERGIE – modèle de succès – a par exemple fait l'objet d'une promotion active dans les manifestations MINERGIE, qu'il s'agisse d'ateliers, de séminaires ou de la foire du même nom. Le programme «Convention bernoise sur l'énergie» nouvellement lancé soutient les communes dans leurs activités en faveur de l'énergie. Conjointement avec conseillers régionaux en énergie, les intentions du canton en matière d'énergie ont été largement diffusées dans les médias, et par des cours et des conseils directs. Le programme «Cité de l'énergie» est une preuve de continuité. En effet, sept communes ont réussi le deuxième audit requis après trois ans. Afin de simplifier les formalités administratives et d'augmenter la sécurité

technique, onze sociétés d'approvisionnement en gaz ont obtenu un permis généralisé de construire et une autorisation généralisée d'exploitation.

### 9.2.7 Office des ponts et chaussées

Les activités de l'OPC ont été réparties dans les groupes de produits dans le cadre du projet pilote NOG 2000. Les détails des prestations se trouvent, comme durant les années passées, dans le compte d'Etat sous le chapitre «compte spécial». Les principaux thèmes abordés en 2003 étaient:

- Le 30 avril, M. Rudolf Dieterle a quitté la fonction d'ingénieur cantonal en chef; le 1<sup>er</sup> juillet, M. Walter Dinkel a pris la direction de l'Office des ponts et chaussées.
- Après une large procédure de participation, le plan directeur cantonal vélo a été mis au point en fin d'année. Il doit être soumis à l'approbation du Conseil-exécutif au cours de la première moitié de 2004.
- Dans les agglomérations de Berne, Berthoud et Thoune, les «stratégies de mobilité» et les «études d'agglomération» ont été poursuivies. Les points centraux en sont la densification des zones habitées, la gestion du trafic et certains aménagements pour le transport public et privé. Les études – élaborées aussi bien par le canton que par des collectivités régionales ou locales – ont atteint des stades différents: à Berne et Thoune, la procédure de participation a été menée à chef à la fin de l'année. Les études pourront être terminées en 2004. Elles comprennent pour la première fois des solutions d'ensemble avec des mesures coordonnées dans les domaines de l'urbanisation, du trafic lent, des transports publics, du stationnement et des routes. A Berthoud, la procédure de participation publique relative à l'étude globale des transports de la région de Berthoud/Emmental se déroulera l'année prochaine.
- La diminution des postes décidée dans le cadre des mesures ESPP a été réalisée avant tout par le non remplacement de postes vacants, notamment lors de départs à la retraite. La conséquence en est une augmentation de l'âge moyen du personnel. L'augmentation des cas de maladies, notamment de cas graves, peut être due en partie à cette diminution des ressources, en raison de la charge supplémentaire de travail qui en résulte.

### 9.2.8 Office des transports publics

Groupe de produits «Infrastructure et matériel roulant des transports publics»

La base des prestations est fournie par le crédit cadre d'investissement 2001–2004 de 177 millions de francs approuvé par le Grand Conseil (dont ⅔ sont à la charge du canton et ⅓ à la charge des communes). D'autres crédits importants en faveur des infrastructures des transports publics proviennent des caisses de la Confédération et des entreprises de transport elles-mêmes. Jusqu'à la fin de l'année 2003, des engagements ont été conclus pour un montant de 146 millions de francs.

#### *Produit «Investissement dans les infrastructures»*

A partir du 12 décembre 2004, l'entrée en vigueur de Rail 2000, 1<sup>re</sup> étape, aura pour conséquence une modification complète de la structure de l'horaire du transport régional et du transport à longue distance. Cela demande aux CFF et aux entreprises de transport au bénéfice d'une concession d'importantes adaptations des infrastructures. Durant l'année 2003, environ 100 objets, de plus ou moins grande taille, étaient en construction. Les plus importants sont: la transformation et l'accroissement des capacités de la gare de Berne, le doublement de la voie sur les tronçons Gümli-

Langnau, Ausserholligen–Belp, le nouvel arrêt à Wankdorf et l'aménagement de la gare de Zollikofen. Dans le cadre de la procédure d'approbation des plans, des prises de position ont été émises pour 86 projets de constructions ferroviaires. Pour la réalisation du Tram Berne Ouest, les crédits du Grand Conseil ainsi que de la ville de Berne (votation populaire) sont disponibles. Le résultat du référendum populaire au niveau cantonal, quant à lui, est encore incertain.

#### *Produit «Investissement dans le matériel roulant»*

Depuis 2002, la Confédération ne participe plus à l'acquisition de matériel roulant. Le canton de Berne a aussi adopté cette pratique. En raison des coûts induits par les investissements, le canton participe toutefois aux procédures d'évaluation.

#### Groupe de produits «Offre de transports publics»

Les bases des prestations à fournir sont définies dans l'arrêté sur l'offre 2001–2004 du Grand Conseil ainsi que le programme gouvernemental de législation 2003–2006.

#### *Produit «Trafic international et national»*

Dans la consultation portant sur le raccordement de la Suisse orientale et occidentale au réseau ferroviaire européen à grande vitesse, (raccordement LGV), le Conseil-exécutif a adopté la position de la Conférence des directeurs des transports publics et de la Conférence des Transports de Suisse Occidentale. Ont été exigés en particulier l'abandon du financement par étapes, une meilleure prise en compte des liaisons Lausanne/Berne–Frasne–Paris et Bienne–Belfort ainsi que l'aménagement de certains tronçons (entre autres doublement de tronçons supplémentaires sur la ligne Berne–Neuchâtel).

Dans le trafic national à longue distance, l'aménagement de l'horaire pour Rail 2000, 1<sup>re</sup> étape, a pu être terminé. Grâce à l'introduction de la cadence semi horaire sur toutes les lignes importantes du trafic à longue distance dès le 12 décembre 2004, le canton de Berne sera encore mieux intégré qu'aujourd'hui dans le réseau national. La limite des capacités du nœud ferroviaire de Berne sera ainsi toutefois atteinte. D'autres améliorations, par exemple dans la perspective de la mise en service du tunnel de base du Lötschberg, ne seront possibles qu'au moyen d'importants travaux d'aménagement des infrastructures.

#### *Produit «Trafic régional et local»*

Les prestations définies dans l'arrêté sur l'offre 2001–2004 ont pu faire l'objet d'un accord avec les entreprises de transports, sous respect des exigences financières. Les points essentiels de la planification comprenaient le RER bernois 2005, le schéma d'offre cantonal, la préparation de l'arrêté sur l'offre 2005–2008, la communauté tarifaire intégrale Berne–Soleure et les études de mobilité pour l'agglomération bernoise. Sur la base du schéma d'offre cantonal, les adaptations de l'horaire en vigueur dès décembre 2004 ont été élaborées en étroite collaboration avec les Conférences régionales des transports et les entreprises de transport.

#### *Produit «Transport touristique et autre»*

Malgré les aides accordées à l'investissement dans les années 1998 à 2000, la navigation bernoise (lacs de Thoune, de Brienz et de Bienne) a subi des pertes importantes, ce qui remet sérieusement en cause la poursuite de l'exploitation. La volonté s'est faite jour de régler les futures aides à l'investissement et les subventions à l'exploitation dans la loi sur le renforcement de la place économique. Comme solution transitoire, le Grand Conseil a approuvé des subventions d'exploitation pour 2004 de 2,1 millions de francs. Durant l'année 2003, cinq prises de position ont été rédigées pour des installations de transport touristique, et quatre pour la navigation aérienne.

## 9.2.9 Office des bâtiments

Sur la base du travail d'évaluation mené dans le domaine des bâtiments et de l'administration des domaines (projet ESPP Optimmo), le Conseil-exécutif a décidé au mois de juin de réunir l'Office des bâtiments et l'Administration des domaines en un seul office au sein de la TTE. Les conditions sont ainsi réunies pour mettre sur pied une organisation transparente et efficace tant sur le plan stratégique qu'opérationnel. Les mesures préparatoires ont été prises et les modifications légales introduites. La réunion formelle doit avoir lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

En tant que représentant du maître d'ouvrage cantonal, l'Office des bâtiments est fortement concerné dans ses activités par la réglementation sur les marchés publics (LCMP/OCMP). En 2003, 585 adjudications ont eu lieu au moyen de procédures de mises au concours. A partir de 20 000 francs déjà, l'Office des bâtiments mène une procédure sur invitation, bien que celle-ci ne soit prescrite qu'à partir de 100 000 francs dans la législation sur les marchés publics. On a ainsi la garantie que les soumissionnaires dont l'offre est vraiment la plus avantageuse obtiennent le mandat.

	Nombre d'adjudications pour des constructions	Valeur en francs	Nombre d'adjudications pour prestations de services	Valeur en francs
Procédures ouvertes/sélectives (montant > CHF 250 000)	26	14 265 957	6	21 644 101
Procédures sur invitation (montant de CHF 100 000 à 250 000)	82	12 744 646	9	13 125 588
Procédures sur invitation (montant de CHF 20 000 à 100 000)	462	208 797 772	81	363 457 100
Total	570	478 903 375	96	265 916 789

## Groupe de produits «Exploitation des immeubles»

L'Office des bâtiments a pour tâche de veiller à ce que les besoins en locaux du canton puissent être satisfaits – dans une perspective de durabilité économique, écologique et culturelle – au moyen des immeubles dont il est propriétaire.

*Produit «Entretien»*

La section management de l'entretien a pour tâche de maintenir la substance et la valeur d'usage des bâtiments cantonaux. A côté des travaux de maintien de la valeur au sens strict, elle s'occupe aussi d'adapter les bâtiments pour leur exploitation spécifiques à l'exploitation et de mettre à niveau leurs installations techniques. Lors de la réalisation de projets liés à l'entretien, elle s'efforce de proposer des solutions durables aussi bien d'un point de vue économique qu'écologique. A long terme, des économies peuvent ainsi être réalisées également au niveau de l'exploitation.

Sur la base d'un programme d'entretien annuel établi d'entente avec l'Administration des domaines, environ 450 projets ont fait l'objet d'une étude au cours de l'année. Les dépenses se sont élevées à 52,8 millions de francs. Les mesures se concentrent sur les domaines extensions (env. 40%), installations techniques (36%), enveloppe des bâtiments (17%) et infrastructure/abords (7%). La reprise des gymnases et des écoles professionnelles en 2001 a eu ses premières répercussions au niveau des dépenses et de la charge de travail.

Le Contrôle des finances a vérifié et confirmé le déroulement correct des mesures prises pour la réorganisation des Hautes écoles spécialisées de Berthoud et de Bienne (crédit de CHF 6 mio.) et les

transformations et adaptations du bâtiment de la police cantonale (Nordring/Berne, crédit de CHF 4,8 mio.). L'accroissement constaté des dommages à la propriété, des effractions et des actes de vandalisme est préoccupant. Les coûts engendrés par ces dommages se sont montés à plus de 100 000 francs en 2003.

*Produit «Coût des locaux»*

A partir de 2007, les coûts des locaux devront être systématiquement comptabilisés dans les groupes de produits. Dans le cadre d'un groupe de travail interdirectionnel, le management d'objets a fourni une contribution importante pour l'élaboration d'une méthode d'imputation du coût de location des locaux.

## Groupe de produits «Evolution du parc immobilier»

L'Office des bâtiments veille à ce que la répartition géographique du parc immobilier soit utile sur le plan stratégique et que sa valeur d'usage soit assurée à long terme. Cela conduit aussi, à moyen ou long terme, à décharger les finances cantonales.

*Produit «Planification du parc»*

Parallèlement aux travaux pour la nouvelle planification stratégique, l'accent a été mis durant l'année écoulée sur le domaine «administration dans la région de Berne». Les données relatives aux surfaces concernées et aux places de travail ont été systématiquement répertoriées et évaluées. Sur cette base, une stratégie immobilière sera élaborée en 2004 pour les bâtiments de l'administration centrale à Berne, avec une évaluation complémentaire.

D'autres études de faisabilité et des analyses de potentiels en rapport avec des problèmes d'espaces persistants dont souffrent certaines institutions cantonales ont été menées. Sont concernées, par exemple, la pharmacie de l'Hôpital de l'Île, la réaffectation de la Schanzeneckstrasse 1 pour les besoins de l'Université ou l'analyse des potentiels du Friedbühlareal et de la Choismatte à l'Hôpital de l'Île. Des solutions de rechange ont été élaborées et évaluées pour l'hébergement de l'ensemble de l'Intendance des impôts. Concernant le problème des écoles, des études ont été menées portant sur l'occupation des écoles du niveau secondaire II dans la région de Bienne et secondaire II et III dans la région de Berne.

*Produit «Modification du parc par suite de travaux de construction»*

Dans le domaine des constructions de l'Hôpital de l'Île, les projets «desserte verticale du bâtiment des lits» et «assainissement du bâtiment administratif» ont pu être bouclés et les installations mises en service. Les travaux du projet dermatologie/incorporation division cellulaire ont bien avancé; leur mise en service est planifiée pour le début de l'été 2004. La réalisation du projet relatif à la clinique pour animaux domestiques ainsi que celui de la radiologie centrale de l'Université ont pu débiter au printemps par la pose de la première pierre. Le gros œuvre a pu être terminé jusqu'en fin d'année, conformément au calendrier. Pour le projet IUC, l'appel d'offres pour l'entreprise générale a eu lieu. En raison du traitement d'une opposition, l'Office des bâtiments n'a toutefois pu signer le contrat que peu avant la fin de l'année. Le Contrôle des finances a confirmé par un contrôle spécial de la maternité que ce projet remplissait les conditions du mandat d'économiser du Gouvernement avec un décompte inférieur au devis.

Dans le domaine de l'Université, une mise au concours a eu lieu concernant l'aire Von Roll, en vue de la réalisation de la «Stratégie 3012». Celle-ci doit permettre un développement global de l'Université dans les vingt prochaines années. Le projet de réaménagement de l'ancienne maternité a subi des modifications importantes: en lieu et place de l'Intendance des impôts, le Grand Conseil a décidé que ces locaux, particulièrement bien centrés, seraient affectés à l'Université.

Durant l'année écoulée, de nombreux autres projets de nouvelles constructions et de rénovations ont encore pu être terminés (voir la partie statistique du Rapport de gestion). Mentionnons la caserne de Berne qui a été rénovée et transformée pour les besoins d'armée XXI. Mentionnons à titre de planification de projets la transformation et la rénovation de la Fellerstrasse à Berne pour la Haute Ecole des Arts. Dans ce cas, une décision a été prise sur le résultat du concours et les travaux préliminaires ont été réalisés concernant le crédit d'exécution en vue de la présentation du projet au Grand Conseil en 2004.

#### Produit «Conseil en matière de subventions»

Sous la direction de la SAP, l'Office des bâtiments est chargé d'évaluer l'opportunité et la faisabilité économique des projets de subventions dans le domaine des EMS et des hôpitaux. Dans cette perspective, les dispositions sur les marchés publics (LCMP/OCMP) doivent aussi être respectées également pour les projets subventionnés.

## 9.3 Ressources humaines

### 9.3.1 Vue d'ensemble

Tableau 1: Statistique des postes au 31 décembre 2003

#### Occupation des postes soumis à l'obligation de gestion

Unité administrative	Nombre		Postes à 100%		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Secrétariat général	29	16	26,70	12,90	39,60
Office juridique	6	11	5,00	6,65	11,65
Office de coordination pour la protection de l'environnement	3	5	2,85	3,05	5,90
Office du cadastre	19	3	17,40	2,70	20,10
Office de la protection des eaux et de la gestion des déchets	57	14	51,33	10,60	61,93
Office de l'économie hydraulique et énergétique (NOG)	44	11	36,20	6,66	42,86
Office des ponts et chaussées (NOG)	492	32	485,70	21,91	507,61
Office des transports publics	8	2	7,20	1,60	8,80
Office des bâtiments	40	17	36,40	13,25	49,65
Total de la Direction au 31. 12. 2003	698	111	668,78	79,33	748,10
Comparaison avec l'exercice précédent: 31. 12. 2002	+ 8	+ 11	+ 4,62	+ 5,22	+ 9,83

#### Occupation des postes non soumis à l'obligation de gestion

Unité administrative	Nombre		Postes à 100%		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Secrétariat général	1	1	1,00	0,60	1,60
Office juridique	-	-	0,00	0,00	0,00
Office de coordination pour la protection de l'environnement	-	-	0,00	0,00	0,00
Office du cadastre	4	4	2,64	3,20	5,84
Office de la protection des eaux et de la gestion des déchets	1	-	0,00	0,00	0,00
Fonds des eaux usées	3	-	1,83	0,00	1,83
Fonds pour la gestion des déchets	4	1	2,30	0,80	3,90
Office de l'économie hydraulique et énergétique (NOG)	4	3	1,61	1,51	3,12
Office des ponts et chaussées (NOG)	3	-	0,66	0,00	0,66
Office des transports publics	1	-	0,80	0,00	0,80
Office des bâtiments	1	1	0,40	0,80	1,20
Total de la Direction au 31. 12. 2003	22	10	12,04	6,91	18,95

Tableau 2: Gestion des postes en 2003

Unité administrative	Budget des points	Points utilisés	Réserve*
Secrétariat général	3 643,380	4 062,240	+ 631,128
Office juridique	1 249,200	1 348,833	- 99,633
Office de coordination pour la protection de l'environnement	476,400	677,867	- 201,467
Office du cadastre	2 143,200	2 178,476	- 35,276
Office de la protection des eaux et de la gestion des déchets	5 395,596	6 355,491	- 959,895
Office de l'économie hydraulique et énergétique (NOG)	(3 507,396)	3 754,681	- 247,285
Office des ponts et chaussées (NOG)	(44 917,260)	41 854,676	+ 3 062,584
Office des transports publics	978,000	1 070,600	- 92,600
Office des bâtiments	5 669,988	5 629,797	+ 40,191
Total de la Direction au 31.12. 2003	19 555,764	21 323,304	+ 717,540
Comparaison avec l'exercice précédent: 31. 12. 2002	19 555,764 + 0,000	20 489,817 + 833,487	+ 99,147 - 816,687

\* Etant donné que des points ont été versés à la réserve du Conseil-exécutif et redistribués, le fonds de réserve ne correspond pas au résultat qu'on obtiendrait en soustrayant les points utilisés du budget des points.

Tableau 3: Taux de fluctuation et de démissions

	2003	2002	2001	2000	1999
Effectifs*	789,949	790,714	789,844	780,50	781,89
Postes occupés au 31. 12.	754,534	739,778	733,946	737,25	736,81
Taux d'occupation	95,52%	92,56%	92,92%	94,45%	94,23%
Entrées	80	89	107**	79**	50**
Sorties	78	75	105	70	55
dont démissions	29	24	21	23	22
dont postes temp.	20	29	58	25	-
dont licenciements	1	3	-	-	3
dont retraites	25	15	25	22	28
dont décès	3	4	1	-	2
Taux de fluctuation	9,87%	9,48%	13,29%	8,96%	7,00%
Taux de démissions	3,67%	3,00%	2,65%	2,95%	2,80%

\* = sans 10,95 postes de réserve du CE et 5,427 du fonds des postes financés par des tiers  
\*\* = dont 1 apprenti et 1 apprenti

Tableau 4: Structure des salaires par sexe

	Total	dont femmes		dont hommes		
		en valeur absolue	en % (2002)	en valeur absolue	en %	
Classes de traitement 27-30	17	4	23,5	(17,6)	13	76,5
Classes de traitement 21-26	204	28	13,7	(12,3)	176	86,3
Classes de traitement 15-20	200	14	7,0	(7,1)	186	93,0
Classes de traitement 7-14	402	71	17,7	(16,9)	331	82,3
Classes de traitement 1-6	46	32	69,6	(17,6)	14	30,4
Total	869	149	17,1	(13,5)	720	82,9

La part des femmes a augmenté plus en 2003 qu'au cours des années précédentes, passant de 13,5 à 17,1 pour cent, particulièrement dans les groupes de classes de traitement supérieurs et inférieurs.

### 9.3.2 Changement dans le personnel d'encadrement

Monsieur Rudolf Dieterle, nommé directeur de l'Office fédéral des routes, a quitté la TTE à la fin avril. Son successeur, Monsieur Walter Dinkel, est entré en service le 1<sup>er</sup> juillet.

Monsieur Beat Schwabe, secrétaire général, a quitté la TTE après 16 ans pour se consacrer à de nouvelles activités. Ceci a conduit à une adaptation de la structure de direction du secrétariat général (e.a. suppression du modèle précédent de partage du poste). Le 1<sup>er</sup> septembre, Madame Cornelia Diethelm est entrée au service de la TTE en tant que première secrétaire générale adjointe.

### 9.3.3 Formation

Le traditionnel séminaire des cadres moyens et supérieurs des 27 et 28 octobre portait surtout sur l'aptitude à se gérer soi-même. 60 cadres environ se sont confrontés à leurs limites en matière de surmenage dans le travail, d'alimentation saine, de mobilité du corps et de l'esprit, de «gestion mentale» et d'autres domaines relevant de leur environnement personnel. Le retour d'information des participants s'est avéré très positif.

### 9.3.4 Amélioration de la représentation et du statut professionnel des femmes

Pourcentage croissant de femmes à la TTE

	Pourcentage de femmes par rapport à tous les collaborateurs						
	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997
Classes de traitement 27-30	23,5	17,6	17,6	17,6	17,6	6,3	6,7
Classes de traitement 21-26	13,7	12,3	11,0	11,2	9,0	10,6	9,6
Classes de traitement 15-20	7,0	7,1	6,3	5,8	5,4	6,4	5,5
Classes de traitement 7-14	17,7	16,9	16,0	16,3	15,9	15,2	15,1
Classes de traitement 1-6	69,6	17,6	7,1	4,2	6,3	9,1	9,1
Total	17,1	13,5	12,5	12,4	11,8	12,0	11,6

La nomination de Cornelia Diethelm en tant que secrétaire générale adjointe a permis de faire monter, de manière sensible, la part des femmes dans les cadres supérieurs également (voir tableau). Dans quelques offices (Office juridique et Office de coordination pour la protection de l'environnement) et quelques domaines (état-major du Secrétariat général), la représentation féminine est même majoritaire.

### 9.4 Programme législatif (aperçu)

Etat au 31 décembre 2003

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
9.4.1 Projets prévus par le programme gouvernemental de législature		
- Loi sur la régale des mines	5	
- Loi sur les déchets	5	
- Loi sur l'énergie – <i>caduque suite au rejet de la LME</i>		
- Loi sur les constructions – <i>projet suspendu (prévoir une autre voie, entre autres en raison des mesures ESPP)</i>		
9.4.2 Projets élaborés en vertu de motions et de postulats		
9.4.3 Législation d'application du droit fédéral		

Il faut dire que dans certains cas – fonctions de nature très technique – pas une seule femme ne se présente pour le poste. En dépit de cela, certains offices, faisant preuve de pugnacité, sont toujours parvenus à embaucher des femmes. C'est ainsi qu'en 2003, l'Office du cadastre a pu faire grimper la représentation féminine de 17 à 26 pour cent, ce qui est une progression remarquable.

### 9.3.5 Remarques particulières

La charge de travail continue résultant des programmes d'économie – dix trains de mesures d'économie depuis le début des années nonante – affecte lourdement le personnel. L'intérêt de la population pour le canton de Berne en tant qu'employeur diminue; celle-ci se tourne donc logiquement vers d'autres emplois. Il ne faut pas oublier non plus que le canton n'est pas en mesure d'honorer correctement les prestations exceptionnelles.

Ces derniers temps, la situation de l'emploi s'est détendue, en particulier dans le domaine de l'informatique. S'il y a un ou deux ans encore, il fallait passer plusieurs annonces dans la presse pour trouver une candidature valable, c'est maintenant jusqu'à 150 personnes qui se présentent pour un seul poste. Il en va bien autrement chez les ingénieur(e)s. Pendant de nombreuses années, cette formation n'était plus très demandée; le marché du travail est donc aujourd'hui asséché dans ce domaine. Cette étroitesse du marché s'est d'ailleurs vite traduite par des prétentions salariales plus élevées, qui dépassent le plus souvent les possibilités du canton.

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
9.4.4 Autres projets		
Mise en application des mesures ESPP dans le domaine de compétences de la TTE (transfert de l'Administration des domaines à l'Office des bâtiments et du produit «Signalisation et marquage» à l'Office des ponts et chaussées)	3	Session d'avril 2004
0 = les travaux n'ont pas encore débuté 1 = en cours d'élaboration 2 = en procédure de consultation 3 = adopté par le Conseil-exécutif 4 = prévu par la commission 5 = adopté par le Grand Conseil 6 = le délai référendaire n'est pas encore échu 7 = en attente de la votation populaire 8 = renvoyé		

### 9.5 Projets informatiques (aperçu)

Service	Projet/Application	Investissement (en milliers de francs)	Total des coûts de production en pleine exploitation (en milliers de francs)	Coûts de production durant l'exercice (en milliers de francs)	Durée de réalisation
4900 100 201/202....	INFOREIT	80,5	1)	2600	opérationnel
4900 100 20310	BRW-2000	528,3	290	-	1999/2004
4900 100 21012	DBNeu	44,4	300	210	2002/2003
4900 100 21010	WIN200X	43,9	50	40	2002/2003
4960 100 215	INFORMS plus	120,5	509	-	2002/2003
4900 100 21020	CMS-Einsatz-BVE	106,5	20	-	2003/2004
4900 100 21110	RENO-BVE	285,4	?)	?)	2003/2004
4900 100 21310	GRUDIS-RB3	0 <sup>3)</sup>	40	-	2003/2004
Total		1209,5	1209	2850	

<sup>1</sup> Les coûts de la pleine exploitation ne peuvent pas être définis, car INFOREIT, destiné à l'infrastructure de base et à la bureautique de la TTE, n'est pas un projet en soi.

<sup>2</sup> Coûts de production centralisés à l'Office d'organisation (OO)

<sup>3</sup> Parts JCE et FIN = 282,7 en 2003; part TTE en 2004

9.6 **Contrôle des résultats des subventions cantonales**

Office	N° PdR	Libellé de la subvention cantonale	Degré d'intensité/Année	Etat d'avancement
OC	TTE0005	Avance de frais à la mensuration cadastrale	S / 2003	en cours
OPED	TTE97991	Subventions du Fonds pour l'assainissement	S / 2000	ACE 2299 du 8 août 2001
OEHE	TTE00009	Subventions à l'approvisionnement en énergie (3 <sup>e</sup> rapport sur l'énergie)	D / 1999	ACE 4247 du 4 décembre 2002
OPC	TTE00013	Subventions au régime des eaux	S / 2001	en cours
OPC	TTE00015	Subventions d'investissement à l'aménagement des eaux	S / 2001	en cours
OPC	TTE60017	Subventions à la réalisation des plans de protection des rives et des travaux d'entretien	S / 2001	ACE 1940 du 30 mai 2002
OTP	TTE00001	Indemnités liées à la convention de prestations (loi sur les chemins de fer)	S / 2000	ACE 1515 du 28 mai 2003
OTP	TTE00003	Subventions d'investissement aux transports publics	S / 2003	en cours

9.7 **Interventions parlementaires (motions et postulats)**9.7.1 **Classement de motions et de postulats**9.7.1.1 *Classement de motions et de postulats réalisés*

Postulat 041/00 Siegenthaler du 3 février 2000: Récompenser les entreprises d'apprentissage (adopté le 22.11.2000). La nouvelle ordonnance du 16 octobre 2002 sur les marchés publics (OCMP) permet de prendre en compte les prestations particulières en faveur de la formation professionnelle lors de l'application des critères d'aptitude (plutôt que dans le cadre de l'ancienne clause contestée, dite des «3 pour cent»). Dans la pratique, ce critère est actuellement de plus en plus utilisé.

Motion 077/00 Gresch du 3 avril 2000: Gare de Berne 2005 (adoptée le 22.11.2000; ch. 1 et 3: adoptés sous forme de postulat, ch. 2: adopté et classé, ch. 4: adopté sous forme de motion). Chiffres 1 et 3: à l'exception de quelques détails, les horaires du RER bernois 2005 ont déjà été fixés et ne peuvent plus être modifiés. En raison des capacités limitées de la gare de Berne et de ses voies d'accès, il s'avère désormais impossible d'améliorer encore les correspondances durant la période d'horaire 2005/2006. Chiffre 4: les propositions d'offres souhaitées de l'Espace Mittelland quant à l'offre pour Rail 2000, 2<sup>e</sup> étape, ont été intégrées dans le processus de planification et ont été transmises à la Confédération. Cette dernière, tout comme les CFF, estime qu'il est absolument nécessaire que la gare de Berne soit plus performante au niveau de ses prestations. Grâce au mandat de planification conclu au début de 2004 entre la Confédération, le canton, les CFF, le BLS et les RM (Transports régionaux du Mittelland), la planification et l'élaboration du projet des mesures d'infrastructure nécessaires sont en bonne voie.

Motion 054/01 Haldemann du 2 avril 2001: Limites de poids imposées sur certains ponts et tronçons de routes cantonales (adoptée le 07.06.2001; ch. 3 adopté: «ces mesures devront être financées par les fonds de la RPLP»; ch. 1+2 retirés). Le Grand Conseil a marqué son accord sur le concept, contrairement à la proposition du Conseil-exécutif. Les objets en question seront donc assainis par étapes ces prochaines années en fonction des crédits budgétaires disponibles.

Motion 096/01 Zbären du 12 avril 2001: Protection de la route du Simmental A 11 (adoptée le 21.11.2001 sous forme de postulat). La nécessaire évaluation des risques de chutes de pierres et la planification des mesures qui en résulte ont pu être menées à bien. Il s'est avéré que les mesures de protection différenciées, tronçon par tronçon, comme les filets de sécurité contre les chutes, les digues de protection ainsi que le nettoyage périodique des parois de rochers sont suffisants. Sur le tronçon situé à l'ouest du débouché du tunnel, les filets ont déjà été installés dans la foulée de la construction de la route nationale. Sur les autres tronçons, les mesures de pro-

tection – dont le nettoyage des parois de rochers – seront prises, dans la mesure des moyens financiers disponibles, au cours de ces prochaines années.

Motion 039/02 Pfister du 30 janvier 2002: Analyse stratégique des tâches dans le secteur du bâtiment (adoptée le 16.4.2003; ch. 2: adopté sous forme de motion; ch. 1, 3 et 4: réalisés et classés; ch. 5 et 6: rejetés). L'Office des ponts et chaussées adapte ses critères dans le sens du motionnaire pour autant que les exigences de sécurité correspondent aux directives SIA et VSS.

Motion 111/02 Gresch du 10 juin 2002: Amélioration de la liaison ferroviaire Berne-Bâle aéroport (adoptée le 18.02.2003 sous forme de postulat). L'horaire actuel de l'aéroport de Berne-Belpmoos ne comporte pas de vols Berne-Bâle. Pour des raisons économiques, il est très peu probable que cette liaison aérienne soit rétablie. Les mesures proposées dans la motion ne s'avèrent donc pas nécessaires. Par ailleurs, la question de la desserte de l'aéroport de Bâle a fait l'objet d'une intense discussion dans le cadre de la Conférence régionale des cantons du Nord-Ouest de la Suisse (AG, BE, BL, BS, JU). Une amélioration fondamentale des liaisons ne serait possible qu'au moyen d'une voie de raccordement directe entre l'aéroport et le réseau ferroviaire. Dans la consultation relative au projet de la Confédération de raccordement ferroviaire au réseau à grande vitesse, les cantons du Nord-Ouest ont demandé la réalisation rapide d'une liaison de l'aéroport à la ligne de chemin de fer Bâle-Mulhouse. Des améliorations à court terme des correspondances entre modes de transport sont attendues par l'introduction de la cadence semi horaire des trains IC Berne-Bâle dès décembre 2004.

Motion 181/02 Blanchard du 9 septembre 2002: Transjurane, Vallée de Tavannes, dernier tronçon Court-Loveresse. Réalisation de travaux compensatoires et de mesures de sécurité sur la route cantonale (adoptée le 18.02.2003 sous forme de postulat). Les délais de réalisation des mesures d'accompagnement dans la Vallée de Tavannes ont été déterminés comme suit entre l'Arrondissement d'ingénieur en chef III et la section de construction des routes nationales de l'Office des ponts et chaussées, dans le cadre du 7<sup>e</sup> plan financier à long terme pour la construction des routes:

2004: Malleray, construction d'un giratoire à l'entrée ouest de la localité,  
2005–2006: Bévillard, aménagement d'une bande à usage mixte et construction d'un giratoire,  
2007: Pontenet, construction d'un giratoire,  
2007: Court, transformation du carrefour près de l'école,  
2007–2009: construction d'une route d'accès à la jonction N16 de Loveresse.

Motion 188/02 Oppliger du 9 septembre 2002: Trafic d'agglomération à Thoun (adoptée le 18.02.2003: ch. 1 et 2 adoptés sous forme de motion, ch. 3 adopté sous forme de postulat). Dans le cadre de la procédure de participation sur l'étude globale des trans-

ports de l'agglomération de Thoune, l'ensemble des mesures à prendre dans le sens d'un projet global a fait l'objet de débats au cours de cinq forums. Les représentants de 49 institutions régionales y ont débattu aussi bien du contenu que des travaux à entreprendre en priorité et de l'échéancier de la réalisation. Grâce au consensus qui a pu se dégager, les conditions sont posées pour terminer l'étude et pour la soumettre ensuite au canton et à la Confédération pour approbation. La procédure d'approbation sera lancée à la mi-2004. L'approbation attendue de la Confédération permettra de remplir les conditions formelles pour l'attribution d'une subvention fédérale à ces projets d'infrastructure. Plusieurs projets cantonaux de construction routière, qui sont définis ou justifiés dans l'étude, se trouvent en phase d'élaboration de projet ou peu avant le commencement des travaux. Il est prévu d'englober dans le programme de construction des routes 2005–2008 la nouvelle partie du réseau Nord de la ville de Thoune, ainsi que la dérivation Nord avec un pont supplémentaire sur l'Aar. L'aménagement de l'offre des transports publics (bus de lignes) prévu dans l'étude est partie intégrante de l'arrêté sur l'offre des transports publics 2005–2008 qui doit être soumis au Grand Conseil.

Motion 075/03 Meyer du 25 février 2003: Rives de l'Aar entre Thoune et Berne: retour à l'état naturel (adoptée le 19.11.2003: partie 1 réalisée/classée, partie 2 adoptée sous forme de postulat). La planification est en cours d'élaboration. Le Grand Conseil sera informé des résultats lorsque ceux-ci seront disponibles.

Motion 162/03 Häslér, Künzler, Fischer, Anderegg du 16 juin 2003: Transport de marchandises par le Brünig (adoptée le 10.09.2003). La demande du canton de Berne relative à l'octroi d'une subvention d'investissement et de subventions annuelles d'exploitation, adressée au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), n'a pas été acceptée. En effet, sur de courtes distances, et lors de transferts entre le système des voies à écartement normal et le système des voies à écartement étroit, le transport par route s'avère plus avantageux. Les CFF Chemins de fer du Brünig abandonneront le fret ferroviaire sur le trajet Interlaken-Meiringen en début 2004. La réalisation de la motion serait trop coûteuse pour le canton de Berne et ne serait pas praticable, car le client principal actuel du chemin de fer (VBS) s'est déjà adapté aux nouvelles conditions.

#### 9.7.1.2 *Classement extraordinaire*

Aucun.

### 9.7.2 **Réalisation de motions et de postulats**

#### 9.7.2.1 *Motions et postulats dont le délai de réalisation de deux ans n'est pas encore échu*

Motion 085/01 Daetwyler du 10 avril 2001: Amélioration de la ligne du Pied du Jura dans le cadre de Rail 2000 (adoptée le 21.11.2001). La planification de Rail 2000, 2<sup>e</sup> étape, n'a pas encore pu être finalisée. L'Office fédéral des transports évalue actuellement deux variantes pouvant être réalisées à l'aide de modules d'infrastructure différents. Le choix d'une des variantes – sur lequel les cantons pourront prendre position en temps voulu – prend du retard en raison de conflits d'objectifs entre la réalisation des tâches et les finances ainsi qu'en raison des répercussions du programme d'économie de la Confédération. Ainsi, la finalisation du message devrait être repoussée de deux ans, ce qui entraîne également un retard dans la réalisation de la motion.

Motion 119/01 Gresch du 6 juin 2001: Désignation de nouveaux organismes responsables des transports (adoptée le 20.03.2002:

ch. 1 rejeté; ch. 2 adopté sous forme de postulat). La thématique de la répartition des responsabilités a été abondamment traitée dans la stratégie de mobilité de la région de Berne (projet sectoriel). Le rapport de synthèse actuellement en procédure de consultation contient des propositions concrètes et les recommandations relatives aux organismes responsables des transports.

Motion 136/01 Daetwyler du 14 juin 2001: Doublement de la ligne du Pied du Jura entre Gléresse et Douanne (adoptée le 24.01.2002). Les CFF ont repris les travaux de planification pour le doublement du tronçon à voie unique Gléresse et Douanne. Pour accompagner les travaux, une organisation de projet a été mise sur pied, dans laquelle sont représentés tous les acteurs concernés.

Motion 074/02 Kiener Nellen du 23 mars 2002: Amélioration de la communauté tarifaire Bäre-Abi (adoptée le 18.02.2003: ch. 1 et 3 adoptés sous forme de postulat, ch. 2 rejeté, ch. 4 adopté sous forme de motion). Chiffre 1: Les travaux préparatoires pour une communauté tarifaire avancent rapidement. Pour éviter les problèmes de recoupements, les régions tarifaires de Berne et de Soleure ont été regroupées et étendues à la Haute-Argovie. Le délai du 12 décembre 2004 pour l'introduction de la communauté tarifaire intégrale Berne/Soleure/Haute-Argovie pourra sans doute être tenu. Chiffre 3: l'achat de titres de transport pour l'ensemble de la région tarifaire est possible sur toutes les lignes des transports publics. Pour des raisons économiques, les arrêts ne peuvent toutefois pas tous être munis d'automates à billets. Sur les lignes moins fréquentées, tous les titres de transports peuvent être achetés auprès du contrôleur. Chiffre 4: les projets partiels «accès aux trains» et «partenaires» du RER bernois s'appliquent à analyser de manière approfondie les besoins en information des passagers. Les mesures correspondantes ont été introduites et seront réalisées d'ici au 12 décembre 2004.

Motion 112/02 Erb, Meyer, Michel du 11 juin 2002: Accord intercantonal sur les marchés publics: valeurs seuils (adoptée le 18.02.2003). Le 30 octobre 2003, la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie a transmis la demande du Grand Conseil relative à des valeurs seuils moins élevées à la Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement (DTAP). La question ne sera toutefois traitée par la DTAP que lorsque tous les cantons auront adhéré à la convention intercantonale sur les marchés publics, révisée le 15 mars 2001. Cela devrait être le cas en 2005/2006 (à fin 2003, la moitié des cantons environ y avaient adhéré).

Motion 035/03 Kaufmann du 10 février 2003: Création d'un fonds des transports (adoptée le 11.09.2003 sous forme de postulat). Le rapport relatif au fonds global et au concept global des transports ainsi que d'autres projets, tels les stratégies d'agglomération, demandent une restructuration dans le domaine de l'aménagement du territoire et du trafic. Les travaux ont débuté.

Motion 067/03 Käser, Grunder du 18 février 2003: Construction et entretien des routes: cibler l'utilisation des ressources (adoptée le 11.09.2003 sous forme de postulat). L'élaboration du rapport sur le fonds global des transports permettra de clarifier la situation (voir motion 035/03 ci-dessus).

Motion 074/03 Bichsel du 18 février 2003: Promotion des transports combinés (adoptée le 11.09.2003 sous forme de postulat). A l'exception des mesures qui sont réalisées dans le cadre du RER bernois 2005, les études et les travaux nécessaires n'ont pas encore pu être commencés.

Motion 111/03 Häslér du 16 avril 2003: Utiliser le bois indigène au lieu de détruire la forêt amazonienne (adoptée le 11.09.2003). Comme le décrit la réponse à la motion, on veille, dans le canton de

Berne, à l'aide de différentes notices, à ne pas utiliser de bois tropical. L'introduction d'un système de gestion environnementale soutiendra d'autant plus la demande de la motionnaire. La Confédération élabore actuellement une recommandation relative à l'acquisition de bois (KBOB). Dès que celle-ci sera disponible, l'Office des bâtiments adaptera ses réglementations.

9.7.2.2 *Motions et postulats dont le délai de réalisation a été prolongé*

Motion 252/99 Bourquin du 16 novembre 1999: Lutte contre le bruit (adoptée 6.6.2000 sous forme de postulat). Délai prolongé jusqu'en 2004. La Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage et la Commission fédérale des monuments historiques ont conseillé à l'Office des ponts et chaussées d'attendre les résultats de l'étude en cours portant sur Wingreis, c'est-à-dire de suspendre provisoirement les efforts entrepris pour la Neuveville. Au printemps 2004, un mandat d'étude relatif à la Neuveville devrait pouvoir être donné.

Motion 147/00 Ryser du 13 juin 2000: Transports publics accessibles aux personnes handicapées (adoptée le 1.2.2001). Délai prolongé jusqu'en 2004. La loi sur les handicapés est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004. L'ordonnance d'application règle la planification et la réalisation des mesures nécessaires.

Postulat 069/01 Pulver du 2 avril 2001: Plan de mise en œuvre de la deuxième étape de Rail 2000 (adopté le 21.11.2001). Délai prolongé jusqu'en 2004. Le message du Conseil fédéral sur la 2<sup>e</sup> étape de Rail 2000 sera adopté au plus tôt en 2004 et sera envoyé en consultation.

9.7.2.3 *Motions et postulats dont le délai de réalisation est échu*

Motion 173/98 Meyer du 1<sup>er</sup> septembre 1998: Traitement rapide des recours en matière de construction (adoptée le 30.6.99 sous forme de postulat). Plusieurs aspects pour un traitement rapide des recours sont analysés dans le cadre du projet de suivi NOG «procédures complexes de construction et de planification». Un projet partiel «gestion des projets» traite de cet aspect. Dans l'attribution du mandat (ACE no 3036 du 5 novembre 2003), le Conseil-exécutif a fixé le délai à fin 2004.

Berne, le 27 février 2004

La Directrice des travaux publics, des transports et de l'énergie:  
*Egger-Jenzer*

Approuvé par le Conseil-exécutif le 31 mars 2004